

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78057

Objet

DECISION DE PRINCIPE  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN HOTEL DES  
FINANCES A ROYAN

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 23

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit  
le vingt six avril à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS FABER, LACHAUD, BOUDET, COLLÉ, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELL BOISARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU  
BOUCHET par M. BROTRÉAU  
CABAL par M. LIS

Absents : MM. MONTRON, POLIGET, VIAUD, Mme TACQUET

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Les locaux de l'actuel Centre des Impôts, rue Pasteur, ne sont plus fonctionnels et nécessitent leur transfert dans un nouvel immeuble .

Par lettre en date du 10 avril 1978, M. le Directeur Régional des Impôts émet le souhait d'être fixé très rapidement sur les intentions exactes de la Municipalité de construire un Hôtel des Finances à ROYAN.

L'Administration a fait connaître verbalement son accord pour que se poursuivent les pourparlers entre les Services Fiscaux de LA ROCHELLE et la Ville de ROYAN.

Il serait versé une indemnité d'occupation annuelle fixée à 9,25 % du montant du coût de la construction, ce taux étant égal à celui retenu pour le calcul des intérêts de l'emprunt contracté par la Commune pour la construction de l'immeuble .

Le terrain, situé face au C.A.R.E.L, pourrait être éventuellement acquis par l'Administration pour être loué à la Ville où par la Municipalité qui le louerait .

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- de donner un accord de principe pour le projet de construction d'un Hôtel des Finances, sur le terrain Municipal, face au CAREL, sous réserve de rechercher le meilleur équilibre financier pour l'Administration Municipale .
- d'engager l'étude économique de ce projet de construction, en tenant compte de l'utilisation qui sera faite par la Ville des locaux actuellement occupés, rue Pasteur et rue Font de Cherves, lorsqu'ils seront libérés.

EMET

- le voeu que soit créée, dans le futur Hôtel des Finances une Antenne du Service du Cadastre.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,

LE MAIRE ,



Guy TETARD

